

**DIRECTION DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE
COMITE DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE**

Déclaration sur l'instauration de la confiance et le renforcement de la démocratie

Réunion du Comité de la gouvernance publique de l'OCDE au niveau ministériel
Luxembourg, 18 novembre 2022

Déclaration adoptée lors de la réunion du Comité de gouvernance publique au niveau ministériel.

Disponible uniquement en format pdf.

Instrument juridique de l'OCDE : OECD/LEGAL/0484

<https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0484>

Projet de déclaration GOV/PGC(2022)22/REV2

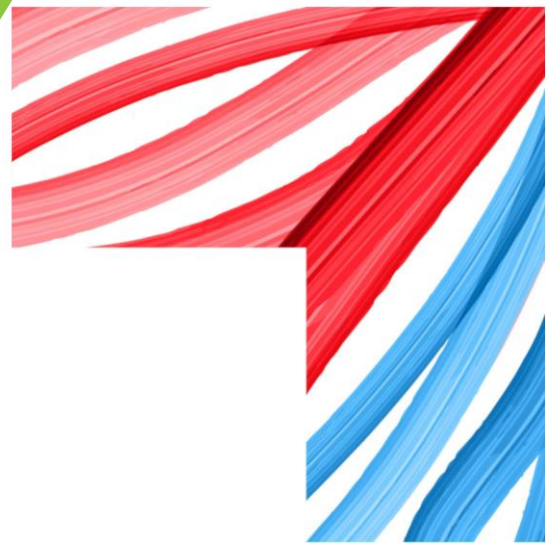
Plans d'action GOV/PGC(2022)27/REV1

JT03514970



Déclaration sur l'instauration de la confiance et le renforcement de la démocratie

**Instruments
juridiques de l'OCDE**



Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Il reproduit un instrument juridique de l'OCDE et peut contenir des informations complémentaires. Les opinions ou arguments exprimés dans ces informations complémentaires ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Pour accéder aux textes officiels à jour des instruments juridiques de l'OCDE, ainsi qu'aux informations s'y rapportant, veuillez consulter le Recueil des instruments juridiques de l'OCDE <http://legalinstruments.oecd.org>.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE, *Déclaration sur l'instauration de la confiance et le renforcement de la démocratie*, OECD/LEGAL/0484

Collection : Instruments juridiques de l'OCDE

Crédits photo : © Together Creative UK

© OECD 2022

Ce document est mis à disposition à titre gratuit. Il peut être reproduit et distribué gratuitement sans autorisation préalable à condition qu'il ne soit modifié d'aucune façon. Il ne peut être vendu.

Ce document est disponible dans les deux langues officielles de l'OCDE (anglais et français). Il peut être traduit dans d'autres langues à condition que la traduction comporte la mention "traduction non officielle" et qu'elle inclut l'avertissement suivant : "Cette traduction a été préparée par [NOM DE L'AUTEUR DE LA TRADUCTION] à des fins d'information seulement et son exactitude ne peut être garantie par l'OCDE. Les seules versions officielles sont les textes anglais et français disponibles sur le site Internet de l'OCDE <http://legalinstruments.oecd.org>".

Informations Générales

La Déclaration sur l'instauration de la confiance et le renforcement de la démocratie a été adoptée le 18 novembre 2022 lors de la réunion ministérielle du Comité de la gouvernance publique (CGP), qui s'est tenue à Luxembourg. Lors de la réunion, les Ministres ont discuté des principaux défis de gouvernance auxquels font face les démocraties, tels qu'identifiés dans le cadre de l'initiative « Renforcer la démocratie » : i) lutter contre la mésinformation et la désinformation ; ii) améliorer la représentation, la participation et l'ouverture dans la vie publique ; iii) donner les moyens aux gouvernements d'assumer leurs responsabilités mondiales et renforcer la résilience face aux influences étrangères. Les Ministres ont aussi discuté des grands défis transversaux que sont le climat et la démocratie, et la numérisation et la démocratie.

La Déclaration établit l'agenda de l'OCDE sur le renforcement de la démocratie et de la confiance dans les institutions publiques, en tant que communauté attachée à la préservation de la liberté individuelle, aux valeurs de la démocratie, à l'État de droit et à la protection des droits de l'homme, conformément à la vision des Membres de l'OCDE pour la prochaine décennie [C/MIN(2021)16/FINAL].

À cette fin, les Ministres ont accueilli favorablement les trois Plans d'action de l'OCDE sur la gouvernance publique au service de la lutte contre la mésinformation et la désinformation ; sur la participation et la représentation et son annexe consacrée à l'égalité hommes-femmes ; et sur la gouvernance verte, et ont invité l'OCDE, par l'intermédiaire du CGP, à soutenir les efforts déployés dans l'optique de leur mise en œuvre.

Les Ministres ont également accueilli favorablement la transformation du Forum mondial sur la gouvernance publique en Forum mondial de l'OCDE sur l'instauration de la confiance et le renforcement de la démocratie, ainsi que le lancement du Centre de ressources de l'OCDE sur la désinformation et la mésinformation (OECD DIS/MIS Information Resource Hub). Ils ont appelé l'OCDE à continuer à surveiller et analyser les déterminants de la confiance dans les institutions publiques par le biais de l'Enquête biennale de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques ; à développer le Portail pour le renforcement de la confiance ; à introduire l'Observateur de la gouvernance publique de l'OCDE ; et à élaborer une recommandation de l'OCDE sur la conception des services gouvernementaux pour améliorer efficacement le vécu de la population, notamment ceux accompagnant les événements de la vie.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Web de la Réunion ministérielle du CGP : <https://www.oecd.org/governance/reinforcing-democracy> ou contactez PGCMinisterial@oecd.org.

NOUS, MINISTRES ET REPRÉSENTANTS de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, du Chili, de la Colombie, de la Corée, du Costa Rica, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Pérou, de la Pologne, du Portugal, de la République slovaque, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Türkiye, et de l'Union européenne (UE), nous sommes réunis à Luxembourg le 18 novembre 2022 à l'occasion de la Réunion du Comité de la gouvernance publique (CGP) au niveau des Ministres sur le thème général « Instaurer la confiance et renforcer la démocratie », sous la présidence du Luxembourg et la vice-présidence de la Colombie, des États-Unis, de la France et de la Lituanie, afin de réfléchir aux mesures à prendre pour renforcer la confiance dans les institutions publiques et relever les principaux défis en matière de gouvernance publique auxquels est confrontée la démocratie.

NOUS CONDAMNONS dans les termes les plus fermes possibles la guerre d'agression injustifiée, non provoquée et illégale de la Russie contre l'Ukraine comme une violation flagrante du droit international qui ébranle les fondations mêmes de l'ordre international, conformément aux Conclusions politiques de la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres (RCM) de 2022, **NOUS RAPPELONS** la décision du Conseil de l'OCDE, prise le 8 mars 2022, de suspendre immédiatement la participation de la Fédération de Russie et du Bélarus aux organes de l'OCDE, et **SOULIGNONS** la nécessité de défendre les valeurs démocratiques et d'aider les démocraties à lutter contre les agressions et les menaces.

NOUS SOMMES SOLIDAIRES du peuple et du gouvernement démocratiquement élu d'Ukraine, et continuerons à les soutenir par nos travaux sur la modernisation de l'administration publique et le renforcement de la démocratie.

NOUS RAPPELONS la [Vision d'avenir pour l'OCDE](#) adoptée à l'occasion de son 60ème anniversaire, qui souligne le fait que les Membres de l'OCDE partagent une communauté de vues et un engagement envers la préservation des libertés individuelles, les valeurs de la démocratie, l'état de droit et la défense des droits humains, et la nécessité de se protéger face aux menaces qui pèsent sur la démocratie et de lutter contre la désinformation, ainsi que les Conclusions politiques de la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres de 2022, dans laquelle les Ministres sont convenus d'œuvrer en faveur de la consolidation des fondements économiques et sociaux de la démocratie.

NOUS PRENONS ACTE des nombreux efforts déployés depuis longtemps dans le cadre d'autres enceintes aux niveaux international et régional en vue de renforcer la démocratie, parmi elles le récent neuvième Sommet des Amériques, le Sommet pour la démocratie ouvrant la voie à « une année d'action » accueilli par les États-Unis, et le G7 de 2022 présidé par l'Allemagne, et **NOUS SOULIGNONS** les possibilités de coopération et l'importance de la complémentarité des efforts précités.

NOUS RÉITÉRONS notre attachement commun aux valeurs essentielles de la démocratie, notamment au respect des droits humains et des libertés fondamentales, à la tenue d'élections libres et justes, à l'intégrité des systèmes électoraux, au respect de l'état de droit, à la séparation des pouvoirs, à l'indépendance de la justice, à la transparence, à l'intégrité et à la responsabilité dans le secteur public, et à la promotion et à la protection de l'espace civique.

NOUS RÉAFFIRMONS que la démocratie, en s'évaluant et en s'améliorant elle-même en permanence, demeure le modèle de gouvernement le mieux à même de garantir des sociétés inclusives, prospères, durables et pacifiques.

NOUS SOULIGNONS que, dans le contexte socioéconomique, climatique, numérique et géopolitique actuel, le modèle de gouvernement démocratique doit être à la fois renforcé et protégé.

NOUS NOUS ENGAGEONS à :

- Renforcer, promouvoir et consolider les fondations des démocraties, en prenant acte du fait qu'elles doivent se montrer à la hauteur des défis que représentent les attentes croissantes et

changeantes des citoyens en termes de représentativité, de réactivité, d'ouverture et d'intégrité des institutions publiques, ainsi que de politiques respectueuses de l'environnement, y compris à travers les approches innovantes dans le secteur public.

- Rendre nos systèmes démocratiques plus résilients pour faire face au recul de la confiance dans les institutions publiques, au désintérêt à l'égard de la vie politique et à la polarisation, ainsi qu'à la progression de la mésinformation et de la désinformation et à d'autres sources de déstabilisation.
- Maintenir l'ouverture de l'administration en tant qu'élément fondamental de nos systèmes démocratiques, tout en poursuivant notre dialogue permanent et ouvert sur les questions de gouvernance publique avec les non-Membres de l'OCDE, en vue de préserver la paix, la stabilité et la libre circulation des biens et des services, ainsi que les flux de données et d'informations.
- Poursuivre les efforts visant à mettre en place des institutions publiques professionnelles, efficaces et efficientes, ainsi que des dirigeants et des agents publics hautement performants à l'appui de démocraties plus fortes.

NOUS SALUONS la transformation du Forum mondial sur la gouvernance publique en « [Forum mondial de l'OCDE sur l'instauration de la confiance et le renforcement de la démocratie](#) », lequel offrira un cadre propice à la mise en commun des connaissances, ainsi qu'à l'analyse et à l'amélioration de la gouvernance publique afin que les démocraties puissent relever les défis auxquels elles seront confrontées dans le futur.

Confiance dans les institutions publiques

NOUS RECONNAISSONS que des efforts renouvelés pour instaurer la confiance dans les institutions publiques sont essentiels pour le futur des démocraties.

NOUS SALUONS les principales conclusions tirées de *l'Enquête de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques* qui constituent un appel à renforcer les mesures visant à placer la confiance au centre des politiques afin d'améliorer la situation des citoyens et de renforcer la démocratie.

NOUS INVITONS l'OCDE, par l'intermédiaire du CGP, à soutenir nos efforts à cet égard en :

- Continuant de suivre l'évolution des déterminants de la confiance dans les institutions publiques et de les analyser grâce à l'enquête biennale de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques ;
- Mettant au point un *Portail pour le renforcement de la confiance*, qui relèvera du Forum mondial de l'OCDE sur l'instauration de la confiance et le renforcement de la démocratie, afin de tirer parti des résultats de l'Enquête pour aider les pays à prendre des mesures concrètes en faveur de l'instauration de la confiance et à suivre les progrès réalisés au fil du temps ;
- Présentant le *Moniteur de la gouvernance publique* comme un nouvel outil destiné à aider les pays à renforcer leurs systèmes de gouvernance publique et à accélérer la concrétisation des priorités en matière de réforme.
- Élaborant une Recommandation de l'OCDE sur la conception de services publics pour améliorer efficacement les expériences des personnes, notamment ceux accompagnant les événements de la vie, l'objectif étant de fournir ces services avec davantage d'efficacité et de les rendre plus équitables, afin de réduire la charge administrative, d'améliorer leur accessibilité, d'accroître le degré de satisfaction et, *in fine*, de renforcer la confiance de la population dans les institutions publiques.

Lutter contre la mésinformation et la désinformation par une approche à l'échelle de l'ensemble de la société

NOUS RECONNAISSONS que la liberté, le pluralisme et la résilience des écosystèmes médiatiques et d'information sont cruciales pour les démocraties.

NOUS NOUS ENGAGEONS à lutter contre la mésinformation et la désinformation tout en protégeant la liberté d'expression.

NOUS SALUONS le lancement du *Centre de ressources de l'OCDE sur la désinformation et la mésinformation*, qui relèvera du Forum mondial sur l'instauration de la confiance et le renforcement de la démocratie, en vue de faciliter une approche globale de l'action entre les pouvoirs publics, les médias et les organisations de la société civile en matière de lutte contre la mésinformation et la désinformation.

NOUS SALUONS le [Plan d'action de l'OCDE sur la gouvernance publique au service de la lutte contre la mésinformation et la désinformation](#), approuvé par le CGP le 5 octobre 2022 tel qu'il figure à l'annexe A, et invitons l'OCDE, par l'intermédiaire du CGP, à soutenir les efforts que nous déploierons pour sa mise en œuvre.

Améliorer la participation, la représentation et l'ouverture

NOUS RECONNAISSONS que la gouvernance démocratique repose essentiellement sur une solide participation des citoyens et des parties prenantes, sur l'intégrité publique, sur une représentation inclusive, sur l'ouverture, sur des données probantes de qualité et sur la responsabilité. Ces éléments sont par ailleurs nécessaires en ce qu'ils favorisent la confiance dans les institutions publiques.

NOUS NOUS ENGAGEONS à renforcer la participation, à combattre l'influence indue sur les politiques publiques, et à améliorer et promouvoir l'inclusion dans les processus civiques et démocratiques et dans les processus décisionnels, ainsi que dans la fonction publique, y compris en particulier des femmes, des jeunes et des autres groupes sous représentés de la société.

NOUS SALUONS la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'amélioration des perspectives offertes aux jeunes [\[OECD/LEGAL/0474\]](#) adoptée par le Conseil lors de sa Réunion au niveau des Ministres de 2022, et des efforts à venir destinés à favoriser sa mise en œuvre.

NOUS SALUONS les travaux de l'OCDE visant à soutenir la mise en œuvre des Recommandations de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes [\[C/MIN\(2022\)7\]](#).

NOUS SALUONS le [Plan d'action de l'OCDE sur la participation et la représentation](#) et de son annexe consacrée à l'égalité hommes-femmes, approuvés par le CGP le 5 octobre 2022 tels qu'ils figurent à l'annexe B, et invitons l'OCDE, par l'intermédiaire du CGP, à soutenir les efforts que nous déploierons pour leur mise en œuvre, notamment en poursuivant la mise au point du futur *Indice de l'OCDE d'ouverture, de participation et de représentativité des gouvernements*.

Assumer les responsabilités mondiales des institutions publiques

NOUS RECONNAISSONS que les démocraties font face à des défis mondiaux d'une ampleur et d'une complexité croissantes, parmi lesquels la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité, ainsi que l'ingérence d'acteurs étrangers non démocratiques.

NOUS RECONNAISSONS ÉGALEMENT que la capacité des institutions et agents publics et d'autres acteurs à anticiper ces défis et à y répondre est primordiale pour l'avenir de la démocratie.

NOUS INVITONS l'OCDE, par l'intermédiaire du CGP, à soutenir les efforts concertés que nous déployons pour renforcer les capacités administratives et techniques et, ainsi, faire en sorte que les institutions et agents publics soient à même d'anticiper et de faire face aux responsabilités et défis de portée mondiale qui pèsent sur eux, notamment en élaborant un *plan d'action de l'OCDE pour des démocraties ouvertes plus solides dans le contexte de la mondialisation* au cours des 18 prochains mois.

Gouverner vert

NOUS RECONNAISSONS le rôle essentiel de la gouvernance publique s'agissant de l'adoption d'une action forte et urgente pour opérer une transformation dans les domaines du climat et du développement durable, ainsi que la nécessité de dégager un consensus et d'instaurer la confiance, y compris à travers des processus participatifs significatifs, pour atteindre les objectifs mondiaux convenus à l'échelle internationale, notamment ceux qui figurent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques, au cours de la présente décennie d'action.

NOUS SOULIGNONS qu'il nous faut adopter des approches innovantes et globales à tous les niveaux de l'administration pour relever ces défis urgents, en perfectionnant les compétences des agents publics et en mobilisant les outils de gouvernance publique, notamment en matière de passation de marchés publics ainsi que de planification et de mise à disposition des infrastructures et d'investissement dans ces dernières, de budgétisation et réglementations « vertes ».

NOUS RECONNAISSONS que l'action et l'adaptation dans une perspective écologique relèvent de notre responsabilité commune – et qu'à cet égard, les pouvoirs publics peuvent montrer l'exemple en prenant des mesures fermes pour se transformer, de façon à faire face aux défis environnementaux et à renforcer la résilience de la société, y compris pour les plus vulnérables.

NOUS SALUONS le [Plan d'action de l'OCDE sur la gouvernance verte](#), approuvé par le CGP le 5 octobre 2022 tel qu'il figure à l'annexe C, et invitons l'OCDE, par l'intermédiaire du CGP, et avec la collaboration des autres comités concernés de l'OCDE, à soutenir les efforts que nous déploierons pour sa mise en œuvre, notamment en favorisant des approches communes en matière de définitions et de mesure.

Transformer la gouvernance publique au service de la démocratie numérique

NOUS RECONNAISSONS que les institutions doivent procéder à de nouveaux ajustements et adaptations à l'ère du numérique et tirer pleinement parti des nouveaux canaux en matière de débat public et de participation citoyenne, ainsi que de transparence, d'ouverture, de responsabilité des institutions publiques et de contrôle de ces dernières, tout en s'efforçant de développer la culture et l'inclusion numériques.

NOUS NOUS ENGAGEONS à agir sur les risques qui sont apparus concernant la préservation des valeurs démocratiques et la défense des droits humains et des droits des minorités et des groupes vulnérables, ainsi que sur les risques récents de déstabilisation des écosystèmes d'information et de polarisation, et nous engageons à consolider les institutions pour leur permettre de faire face à ces risques.

NOUS INVITONS l'OCDE, par l'intermédiaire du CGP, à soutenir les efforts que nous déployons pour faire en sorte que les avantages pour la démocratie liés aux technologies numériques soient pleinement exploités, et les risques découlant de ces technologies soient maîtrisés, notamment en élaborant un plan d'action pour la démocratie numérique au cours des 18 prochains mois.

ANNEXE A. PLAN D'ACTION SUR LA GOUVERNANCE PUBLIQUE AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LA MÉSINFORMATION ET LA DÉSINFORMATION¹

Voici les principaux domaines de la gouvernance publique dans lesquels il convient que les pays de l'OCDE renforcent leurs efforts pour prévenir et combattre la mésinformation et la désinformation, en s'appuyant à cette fin sur les travaux du CGP ainsi que sur les travaux actuels et futurs des autres comités compétents de l'OCDE.

Domaine clé n° 1 – Mettre en œuvre des politiques publiques adaptées pour bâtir des sociétés plus résilientes face à la mésinformation et à la désinformation

Créer de nouveaux partenariats (et développer ceux en place) avec des organisations non gouvernementales et internationales dans le but de renforcer la résilience face à la propagation d'informations fausses et trompeuses :

- en cartographiant les menaces de mésinformation et de désinformation, et en intensifiant les efforts de collaboration systématique avec des partenaires non gouvernementaux en vue de l'échange d'informations et de bonnes pratiques, par exemple au titre des activités de vérification des faits et de l'élaboration de messages et de réponses efficaces ;
- en poursuivant les efforts engagés pour déployer des outils innovants qui contribuent à prévenir la propagation d'informations fausses et trompeuses, par exemple au travers de collaborations axées sur la démystification, y compris à titre préventif, de ces informations.

Renforcer les capacités existantes au service d'une communication publique plus anticipative, réactive et efficace dans la lutte contre la mésinformation et la désinformation :

- en soutenant l'institutionnalisation de la fonction de communication publique, en utilisant des canaux appropriés et en diffusant des messages clairs et adaptés pour renforcer la capacité des pouvoirs publics à véhiculer des récits fondés sur des éléments probants et à livrer en temps utile des informations pertinentes ;
- en collectant et en utilisant des renseignements sur les publics ciblés, en exploitant de façon innovante les enseignements tirés des sciences comportementales, et en évaluant les initiatives de communication pour garantir la diffusion avec réactivité de messages inclusifs et pertinents, tout en respectant les plus hauts standards ;
- en encourageant les échanges avec les citoyens de manière à éclairer les activités de communication qui touchent tous les segments de la société et à atténuer la propagation d'informations fausses ou trompeuses.

Adopter une approche de l'ensemble de la société pour le renforcement des écosystèmes médiatiques et de l'information :

- en étudiant de possibles solutions innovantes pour limiter la propagation d'informations fausses ou trompeuses, par exemple comme la fourniture d'un soutien en faveur de travaux de recherche visant à déterminer de quelle façon ces dernières sont créées et

¹ Ce document a été approuvé par le Comité de Gouvernance Publique le 5 octobre 2022 [[GOV/PGC\(2022\)27/REV1](#)].

propagées, pourquoi et par qui elles le sont, et quelles sont les mesures les plus efficaces pour contrer le phénomène ;

- en améliorant l'éducation aux médias et à l'information, grâce à des campagnes de sensibilisation et à des programmes d'instruction civique et d'éducation numérique, pour améliorer la résilience des individus face à la désinformation et à la désinformation ;
- en analysant les enseignements tirés dans d'autres domaines d'action (par exemple, la lutte contre les cybermenaces) et d'autres pays sur la manière dont les pouvoirs publics peuvent soutenir et travailler avec les organisations de la société civile indépendante, les médias et les universités.

Domaine clé n° 2 – Soutenir l'élaboration de mesures de politiques publiques, légales et réglementaires visant à accroître la transparence et le partage des données dans le but de prévenir la propagation d'informations fausses ou trompeuses

Promouvoir la transparence des données des plateformes en ligne pour développer une meilleure compréhension des discours faux ou trompeurs et de la façon dont ils se propagent :

- en étudiant la possibilité d'élaborer des cadres d'action qui faciliteraient le partage des données pertinentes des plateformes en ligne ou l'accès à ces données, tout en offrant des garanties sur le plan du respect de la vie privée pour protéger les libertés civiles des individus ;
- en exigeant davantage de transparence concernant les registres de propriété effective et l'identité des personnes morales ou physiques finançant certains contenus ;
- en renforçant la transparence autour de la source et de la cible des publicités politiques pour permettre de mieux comprendre les flux d'information, de prévenir toute pression morale et de faire la lumière sur les campagnes de désinformation visant à accroître la polarisation et à limiter les échanges politiques.

Améliorer la transparence des processus et mécanismes utilisés par les plateformes en ligne pour modérer les contenus et façonner les flux d'informations :

- en instaurant des obligations de communication d'informations quant au rôle des algorithmes et à la manière dont les plateformes numériques font usage de l'intelligence artificielle ;
- en encourageant les plateformes à fournir des indications et des informations plus claires sur leurs activités de modération du contenu, et sur leurs règles et conditions d'utilisation, y compris l'existence de procédures clairement définies établissant les mesures prises à l'encontre des utilisateurs qui enfreignent les règles du réseau social relatives à la propagation d'informations fausses ou trompeuses ;
- en établissant des relations transparentes et constructives avec les plateformes de sorte que l'utilisation de bots et les comportements non authentiques coordonnés soient surveillés, signalés et bloqués.

Domaine clé n° 3 – Identifier les mesures réglementaires et d'action permettant de réduire les facteurs économiques et structurels de la désinformation et de la désinformation

Promouvoir un comportement plus responsable des plateformes en ligne :

- en exigeant des entreprises qu'elles mènent des activités relatives au devoir de diligence ou procèdent à des évaluations des risques, pour repérer les contenus

potentiellement faux ou trompeurs présents sur leurs plateformes, et s'y attaquer, tout en préservant la liberté de parole et d'expression ;

- en tirant parti de mesures concurrentielles, en promouvant un environnement plus équitable pour les entreprises, en favorisant les possibilités de mise sur le marché de nouveaux services et en analysant l'impact potentiel de la réglementation sur l'innovation.

Tirer et appliquer les enseignements, notamment en analysant les conséquences commerciales et financières potentielles pour les entreprises, des mesures et approches réglementaires adoptées dans d'autres secteurs :

- en analysant les modèles et les enseignements en matière de réglementation issus d'autres marchés similaires et/ou en évolution rapide, en particulier en ce qui concerne la promotion de l'indépendance, de la collaboration et du dialogue entre les organismes de réglementation qui ont un rôle à jouer dans la prévention de la propagation d'informations fausses ou trompeuses (par ex. ceux compétents pour les médias, les questions électorales, les marchés et le commerce, la cybersécurité, etc.) ;
- en identifiant de nouvelles méthodes de travail et, le cas échéant, en créant de nouveaux organismes et autorités de réglementation tout en préservant la liberté de parole et d'expression. Il peut s'agir par exemple :
 - de réfléchir à des dispositifs de corégulation, comme les bacs à sable réglementaires, conçus pour aider les pouvoirs publics à mieux comprendre les nouvelles technologies et leurs implications et pour offrir des approches plus flexibles, et d'analyser les conséquences associées aux options réglementaires ;
 - de promouvoir et préserver la diversité et l'indépendance du secteur des médias en vue de garantir la libre circulation de l'information, et de mettre en place des mécanismes indépendants permettant de soutenir les organisations à but non lucratif et les médias locaux et de service public.

Collaboration dans le cadre de l'OCDE

- Collaborer dans le cadre de la création du Centre de ressources de l'OCDE sur la désinformation et la mésinformation (*OECD DIS/MIS Resource Hub*), en prenant en compte l'expertise des différentes communautés de politiques publiques de l'OCDE aux missions et programmes de travail variés. Le Centre de ressources offrira un espace de partage et d'apprentissage des approches de l'ensemble de la société permettant de renforcer la résilience à long terme des démocraties et de leurs écosystèmes médiatiques et d'information face à la mésinformation et à la désinformation. Il s'associera à d'autres initiatives internationales, qu'en outre il complètera, tout en évitant les chevauchements ou les doubles emplois. Plus précisément, le Centre de ressources de l'OCDE sur la désinformation et la mésinformation :
 - offrira des possibilités d'échange régulier par l'intermédiaire du **Groupe d'experts de l'OCDE sur la prévention et la lutte en matière de mésinformation et de désinformation**. Celui-ci contribuera à une meilleure compréhension et au développement de conseils de politiques publiques au sujet de l'élaboration des mesures institutionnelles et d'action efficaces pour assurer la résilience à long terme des démocraties face à la mésinformation et à la désinformation ;
 - facilitera un dialogue global pour l'action entre les gouvernements, les régulateurs indépendants, les médias, la société civile et les organisations du secteur privé ;
 - dressera et tiendra à jour un **catalogue des politiques de lutte contre la désinformation**, en s'inspirant en partie des bonnes pratiques mises en évidence

par le Groupe d'experts lui-même, afin de recenser les initiatives, les outils et les politiques en place pour prévenir et atténuer les risques de mésinformation et de désinformation ;

- établira un **Rapport de l'OCDE sur les réponses à apporter sur le terrain de la gouvernance publique face à la mésinformation et à la désinformation** pour faire progresser l'action publique et dégager un consensus autour des bonnes pratiques dans le contexte d'un élargissement des efforts de renforcement de la démocratie. L'analyse qui y sera présentée éclairera les orientations des pouvoirs publics et étaiera les efforts déployés par les Membres pour s'attaquer aux multiples facettes de la mésinformation et de la désinformation et pour définir de nouveaux mécanismes de collaboration avec les partenaires non gouvernementaux.

ANNEXE B. PLAN D'ACTION SUR LE RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION, DE LA REPRÉSENTATION, ET DE L'OUVERTURE DANS LA VIE PUBLIQUE¹

Voici les principaux domaines de la gouvernance publique dans lesquels il convient que les administrations des pays de l'OCDE renforcent leurs efforts pour améliorer la représentation, la participation et l'ouverture dans la vie publique, en s'appuyant à cette fin sur les travaux du CGP ainsi que sur les travaux actuels et futurs des autres comités compétents de l'OCDE.

Domaine clé n° 1 – Créer les conditions propices à une participation publique et à une délibération inclusives

Promouvoir une approche plus structurée et institutionnalisée de la participation et de la délibération :

- en identifiant les opportunités, les domaines et les niveaux d'administration qui se prêtent à la mise en place de mécanismes de participation et de délibération dans le cadre de l'élaboration des politiques, de la prise des décisions publiques ainsi que de la conception et de la prestation des services, et renforçant les mécanismes existants, tels que le dialogue social ;
- en encourageant la participation des citoyens et autres parties prenantes de telle sorte que leurs contributions aient des effets plus transparents et mesurables, et en évaluant régulièrement ces mécanismes ;
- en délaissant les approches ad hoc au profit de la recherche de solutions qui permettent d'institutionnaliser les mécanismes de participation et de délibération, de façon à assurer un soutien efficace et de qualité aux dispositifs existants d'élaboration des politiques et de prise de décision utilisés par l'exécutif et par les assemblées élues ;
- en concevant les mécanismes de participation et de délibération citoyennes de telle manière que les obstacles à la participation soient levés, et les citoyens encouragés à y prendre part ;
- en promouvant une culture de la participation et de la délibération dans la fonction publique et dans la société tout entière, et en renforçant les capacités à cet égard, par exemple en incluant des objectifs pertinents dans les plans d'action pour un gouvernement ouvert existants ou, le cas échéant, en élaborant une stratégie nationale pour la démocratie ;
- en mettant à disposition des citoyens des données actualisées, utiles et fiables, et en veillant à ce que les demandes d'accès à l'information soient traitées rapidement et dans leur intégralité, tout en faisant un usage transparent des dérogations ;
- en communiquant avec les citoyens et en les écoutant via des canaux virtuels et physiques, et en utilisant ces mêmes canaux pour favoriser le dialogue.

Protéger et promouvoir l'espace civique, condition préalable à la participation et à la délibération citoyennes :

- en promouvant une approche globale de la protection de l'espace civique, sous-tendue par une position claire des pouvoirs publics quant à la valeur et à l'importance de la participation de la société civile à l'élaboration des politiques et à la prise de décision, afin de garantir une action coordonnée à l'échelle de l'administration ;

¹ Le présent document a été approuvé par le Comité de la gouvernance publique le 5 octobre 2022 [[GOV/PGC\(2022\)27/REV1](#)].

- en renforçant l'application des libertés et des droits civiques conformément aux normes internationales en vigueur, et en promouvant des mécanismes de contrôle et de plainte accessibles et indépendants afin de contrer et de réduire les violations des droits dans l'espace civique ;
- en permettant l'accès à des mécanismes de recours ad hoc pour garantir la protection des libertés et des droits civiques liés à la participation démocratique, et en donnant aux citoyens les moyens de faire valoir leurs droits ;
- en s'attaquant à la discrimination, à l'exclusion et à la marginalisation qui touchent de manière disproportionnée certains groupes de population et qui constituent un obstacle à l'égalité en matière de participation ;
- en favorisant un débat public éclairé et dynamique grâce à des mesures de soutien et de protection des écosystèmes d'information sains, qu'ils soient virtuels ou physiques, ces mesures visant notamment à garantir et à promouvoir le droit d'accès aux données et à l'information, à soutenir les médias nationaux et locaux, et à protéger les journalistes (voir le Plan d'action sur la lutte contre la désinformation et la désinformation).

Domaine clé n° 2 – Renforcer la représentation démocratique

Faire en sorte que la composition de l'exécutif et des assemblées élues soit plus diverse, et la population mieux représentée en leur sein :

- en ouvrant la voie à une meilleure représentation des femmes, des jeunes et des autres groupes de population sous-représentés grâce à l'identification des obstacles en la matière et à l'adoption de mesures appropriées, telles qu'une évaluation de l'impact des systèmes électoraux sur le caractère inclusif de la représentation.

Promouvoir l'intégrité des institutions démocratiques et des élus :

- en renforçant les systèmes d'intégrité publique, notamment dans le cadre des processus électoraux grâce à une amélioration de la transparence du financement des partis politiques et des campagnes électorales, et à des efforts de lutte contre l'ingérence étrangère ;
- en développant une culture de l'intégrité politique, en particulier grâce à la mise en place de normes et de mécanismes de contrôle et de responsabilisation clairement définis applicables aux responsables publics élus ou nommés.

S'attaquer à l'abus d'influence envers l'action des pouvoirs publics :

- en garantissant la transparence quant à l'identité des acteurs qui influent sur les politiques publiques par des activités de lobbying ou de toute autre manière, y compris par l'usage de moyens numériques ;
- en renforçant les normes d'intégrité applicables aux agents publics pour les adapter aux risques d'abus d'influence ;
- en dialoguant avec les acteurs du secteur privé et de la société civile pour promouvoir leur adhésion aux normes de transparence et d'intégrité dans le cadre de leurs relations avec les pouvoirs publics.

Promouvoir l'existence d'une fonction publique diverse, représentative et réactive :

- en renforçant la diversité au sein des effectifs du secteur public ainsi que l'apprentissage intergénérationnel entre les aînés et leurs collègues plus jeunes ;

- en assurant des formations et le développement des compétences, de même qu'en établissant des objectifs concrets et réalisables aux fins d'une fonction publique ouverte et participative à même de se montrer plus réactive ;
- en faisant le point sur les obstacles qui bloquent l'accès aux postes de direction et sur la ségrégation horizontale pour permettre une représentation équilibrée des divers groupes sociétaux à tous les niveaux de décision ;
- en suivant les progrès réalisés au moyen d'indicateurs concrets mesurés sur la base de volumes accrus de données collectées et exploitées.

Tenir la promesse de politiques publiques plus inclusives :

- en adoptant des dispositions explicites pour favoriser la prise en compte des besoins des groupes de population sous-représentés lors de l'élaboration des politiques dans le cadre de processus d'intégration renforcés ;
- en améliorant la disponibilité et l'utilisation des données et des observations factuelles sur la diversité, et en documentant les effets de leur utilisation sur l'action publique et les enseignements tirés d'une telle utilisation.

Collaboration dans le cadre de l'OCDE

- Collecter des données, faire régulièrement le point sur les progrès réalisés et procéder à des analyses comparatives des expériences et des bonnes pratiques des pays (aux niveaux national, régional et local) en matière de renforcement de la participation, de la représentation et de l'ouverture, notamment, par exemple, en approfondissant les travaux portant sur l'**Indice de l'OCDE relatif à l'ouverture, au caractère participatif et à la représentativité des administrations** (à paraître) ainsi que les travaux d'analyse menés dans certains domaines de la gouvernance publique.
- Suivre l'évolution de la perception qu'ont les citoyens des possibilités offertes en matière de participation et de représentation, et de leurs vues concernant la réactivité et l'ouverture des pouvoirs publics face à leurs besoins et souhaits, au moyen de l'**Enquête de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques**.
- Renforcer la professionnalisation de la fonction de communication publique en reliant l'analyse des politiques, la collecte des données, la formation et l'échange entre pairs, dans la perspective d'une fonction de communication publique efficace et centrée sur le citoyen.

Encadré A. Plan d'action complémentaire du deuxième pilier axé sur l'égalité femmes-hommes

Afin de soutenir la mise en œuvre des Recommandations de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes [[C/MIN\(2022\)7](#)], et pour faire en sorte que les femmes puissent pleinement être représentées dans la vie publique et y participer :

Se doter des capacités, de l'expertise et des compétences nécessaires au sein des institutions publiques pour mettre fin aux disparités persistantes entre sexes qui empêchent les femmes de divers horizons de participer pleinement à la vie publique :

- en recueillant des données et des observations factuelles de qualité, récentes et fiables, ventilées par sexe et selon d'autres critères, dans un cadre stratégique et sur la base d'une approche coordonnée entre les différents producteurs et utilisateurs de données ;

- en exploitant ces éléments pour éclairer les décisions d'action publique et adapter les outils de gouvernance afin de réduire les obstacles à l'égalité entre les sexes, et de s'attaquer aux éventuels préjugés sexistes et à toutes les formes de discrimination, à travers un prisme intersectionnel ;
- en comprenant mieux comment les décisions des pouvoirs publics influencent les résultats en matière d'égalité femmes-hommes, compte tenu des stéréotypes et préjugés sexistes et des normes sociales connexes négatives ;
- en veillant à la réalisation des objectifs liés à l'égalité femmes-hommes, notamment en ce qui concerne la participation, le leadership et la représentation véritables, à part entière et sur un pied d'égalité des femmes à tous les niveaux, en renforçant à cette fin la transparence, la redevabilité, le suivi et le contrôle ;
- en attribuant des responsabilités claires et en mettant en place les structures nécessaires pour améliorer l'accès aux mécanismes de recours et à la justice, et pour lutter contre les préjugés sexistes manifestes ou implicites et contre toutes les formes de discrimination dans l'action publique tout entière.

Supprimer tous les obstacles à la participation, au leadership et à la représentation véritables, à part entière et sur un pied d'égalité des femmes et des filles dans le cadre de la vie publique, ainsi que les préjugés et discriminations potentiels :

- en garantissant l'équité des rémunérations et la transparence en la matière ;
- en prenant des mesures pour lutter contre toutes les formes de violence et de harcèlement, sur internet comme dans le monde réel ;
- en adoptant des mesures concrètes pour éliminer les obstacles structurels et les désavantages systémiques auxquels sont confrontées les femmes et les filles ;
- en mettant en place des solutions comportementales innovantes pour contrer les préjugés sociaux et les normes sociales négatives au sein des institutions publiques ;
- en adoptant des lois, des politiques et des pratiques inclusives dans les institutions publiques, y compris dans les assemblées élues.

Faciliter l'égalité d'accès aux postes de direction dans la vie publique, y compris en politique :

- en renforçant les compétences en matière de leadership pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ;
- en faisant appel à une panoplie de mesures obligatoires ou volontaires, d'incitations et de sanctions ;
- en s'engageant publiquement à promouvoir la présence des femmes aux postes de direction.

Supprimer tous les obstacles, manifestes comme implicites, existant dans les cadres juridiques et les cadres d'action pour mettre fin aux disparités entre les sexes et combler les inégalités qui s'y ajoutent, et s'attaquer à tous les stéréotypes, à la violence sexiste et au harcèlement sexuel, lesquels entravent la représentation des femmes et des filles dans la vie publique et leur participation à cette dernière.

Collaboration dans le cadre de l'OCDE

- Continuer d'aider les Membres, dans le cadre d'une approche généralisée à l'ensemble de l'administration, à mettre en œuvre les Recommandations de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes, en particulier sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique, en

renforçant les axes de travail existants, notamment les analyses comparatives et les travaux sur mesure de portée nationale, ainsi qu'en intensifiant les efforts déployés pour accroître les capacités des pays en matière de collecte et d'exploitation de données et d'observations factuelles ventilées par sexe et selon d'autres critères, en matière d'analyse par sexe, et aux fins du développement de solides mécanismes de recours et de mesure.

- Approfondir l'analyse et intégrer la problématique hommes-femmes dans tous les piliers et thèmes horizontaux de l'initiative « Renforcer la démocratie ».
- Intensifier la collaboration entre les comités de l'OCDE, le cas échéant, pour faire avancer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines d'action et renforcer ainsi les capacités et les moyens dont disposent les pays pour combler les disparités entre les sexes dans toutes les sphères de la vie professionnelle, aux postes de direction, dans la gouvernance verte et numérique, et dans l'économie domestique, et éliminer la violence sexiste, les normes sociales négatives et tous les stéréotypes suivant une approche intersectionnelle, notamment en organisant des événements annuels phares.
- Intégrer la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des enquêtes et rapports du Comité de la gouvernance publique.

ANNEXE C. PLAN D'ACTION SUR LE THÈME « GOUVERNER VERT »¹

Voici les principaux domaines de la gouvernance publique dans lesquels il convient que les pays de l'OCDE renforcent leurs efforts dans le but de « gouverner vert », en s'appuyant à cette fin sur les travaux du CGP ainsi que sur les travaux actuels et futurs des autres comités compétents de l'OCDE.

Domaine clé n° 1 – Orienter et renforcer le consensus et la confiance pour mettre en œuvre des solutions « vertes » au cours de la prochaine décennie

- Promouvoir un dialogue constructif et bidirectionnel qui renforce les possibilités d'échange avec les parties prenantes et favorise la participation effective des citoyens au processus de prise de décision en faveur de l'action climatique et de la transition verte, notamment à l'aide de dispositifs novateurs tels que les mécanismes de démocratie délibérative (voir le Plan d'action sur la participation et la représentation).
- Veiller à ce que les institutions chargées de la gouvernance climatique et environnementale respectent les normes d'intégrité et de transparence et disposent de l'expertise et des outils nécessaires pour éviter que le lobbying et les autres activités d'influence ciblant la conception et le déploiement de l'action climatique ne compromettent les engagements internationaux et nationaux en matière de climat.
- Veiller à ce que des mécanismes de gouvernance appropriés soient en place pour garantir une approche concertée et cohérente de la lutte contre le changement climatique et les autres menaces environnementales à l'échelle de l'ensemble de l'administration, en faisant appel aux centres de gouvernement pour définir et piloter avec succès des stratégies en faveur de la coordination entre les différents acteurs publics.
- S'efforcer de mener une communication publique globale afin de favoriser un partage efficace et en temps voulu des informations et des données relatives au changement climatique et aux autres pressions environnementales, et élaborer des stratégies d'anticipation et de prévention de la mésinformation et de la désinformation sur les menaces environnementales et les mesures adoptées par les pouvoirs publics pour y faire face (voir le Plan d'action sur la gouvernance publique au service de la lutte contre la mésinformation et la désinformation).
- Renforcer la capacité du système judiciaire à régler les litiges liés à l'environnement et à faire respecter les engagements environnementaux, y compris au moyen de mécanismes de règlement des différends.
- Mettre en place des mécanismes de redevabilité efficaces, ouverts et transparents permettant de suivre et de faire connaître les progrès réalisés par les pays dans la tenue de leurs engagements nationaux et internationaux en matière d'action climatique.
- Renforcer les compétences des pouvoirs publics sur la question mondiale du climat et les autres questions environnementales, en développant les capacités de la fonction publique, en établissant des mécanismes propres à garantir la prise en compte des questions de portée mondiale dans toutes les composantes de l'administration, et en intégrant une dimension mondiale plus prononcée dans l'élaboration des règles grâce à une démarche de coopération réglementaire internationale.

¹ Ce document a été approuvé par le Comité de la Gouvernance Publique le 5 octobre 2022 [[GOV/PGC\(2022\)27/REV1](#)].

- Promouvoir la collecte d'observations factuelles sur la confiance des citoyens dans les politiques climatiques afin d'éclairer la prise de décision et de renforcer l'acceptabilité des réformes « vertes » pour le public ainsi que son soutien.

Domaine clé n° 2 – Utiliser les bons outils pour l'action climatique et environnementale

- Adopter des pratiques de budgétisation « verte » et développer ces pratiques afin que les recettes et les dépenses publiques correspondent mieux aux objectifs climatiques et environnementaux.
- Veiller à ce que les lois et la réglementation soient en phase avec les objectifs « verts » en promouvant l'utilisation systématique d'outils de gestion réglementaire [notamment l'analyse d'impact de la réglementation (AIR), l'évaluation ex post et la consultation des parties prenantes] qui tiennent compte des retombées climatiques et environnementales.
- Relier les décisions et les programmes concernant les grandes infrastructures aux objectifs climatiques et environnementaux, notamment en élaborant des programmes d'infrastructures stratégiques à long terme qui soient en accord avec les engagements pris en matière de protection de l'environnement, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses conséquences, et en promouvant une évaluation socio-économique complète des projets.
- Accroître le recours à la commande publique « verte » en veillant, autant que faire se peut, à ce que tous les participants à la chaîne d'exécution des marchés publics respectent les règles et normes environnementales, et améliorer la mesure de l'impact des pratiques d'achat écologiques.
- Donner les moyens aux institutions publiques et aux régulateurs de l'économie et des réseaux de promouvoir l'action environnementale grâce à des mandats, des financements, des outils et des dispositifs de gouvernance leur permettant d'atteindre les objectifs environnementaux.
- Promouvoir des compétences, des aptitudes et des pratiques de leadership « vertes » au sein de l'administration pour que celle-ci puisse d'une part intégrer la prise de conscience et la prise en compte des conséquences sur l'environnement de l'ensemble des politiques et des mesures publiques, et d'autre part assurer la mission de « gardien de l'environnement » qui incombe aux administrations.
- Adopter des approches de gouvernance novatrices, y compris des mécanismes d'innovation orientés par missions et des mécanismes de gouvernance de l'anticipation, pour éclairer la prise de décision et les politiques en matière de climat et d'environnement.
- Adopter des approches reposant sur les enseignements des sciences comportementales pour garantir une conception et une mise en œuvre efficaces des politiques vertes, en tenant compte des obstacles et des préjugés comportementaux à chaque étape de l'action publique, notamment lors de l'évaluation des politiques.
- Renforcer la capacité à anticiper et à hiérarchiser les risques liés au climat, et coordonner la préparation de l'ensemble de la société face à ces risques, notamment en intégrant la dimension du changement climatique dans les évaluations nationales des risques.

Domaine clé n° 3 – Donner l'exemple : un secteur public plus écologique et plus résilient

- Recueillir des données et améliorer l'information sur l'empreinte environnementale des biens immobiliers et des activités des administrations, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

- Élaborer des stratégies à l'échelle de l'ensemble du secteur public visant à promouvoir des modes opératoires « verts » et la réalisation d'objectifs climatiques et environnementaux, en ciblant les actifs et biens immobiliers publics, les services publics, et les achats publics de biens et de services, et en alignant les règles de fonctionnement internes sur ces objectifs, tout en intensifiant les efforts d'adaptation du secteur public.
- Mettre en place à l'intention des agents du secteur public des systèmes et méthodes de travail respectueux du climat.
- Renforcer la résilience de la fonction publique, en assurant la continuité des opérations et des activités en période de perturbations.
- Investir dans des infrastructures numériques durables et vertes pour le secteur public afin de réduire ses émissions de CO₂ et sa demande de ressources naturelles (par exemple, de minerais rares) et de renforcer son adaptation au changement climatique, et prendre des mesures pour remédier aux incidences potentielles sur l'environnement des infrastructures numériques et infrastructures de données du secteur public.

Collaboration dans le cadre de l'OCDE

- Continuer à collecter des éléments factuels et à mener des analyses comparatives sur l'expérience et les bonnes pratiques en matière de cadres institutionnels et d'outils de gouvernance publique (budgétisation, politique réglementaire, passation de marchés, gouvernance des infrastructures, audits et évaluation, gouvernance des risques, innovation publique, cohérence des politiques et pilotage du centre de gouvernement, et cadre institutionnel) pour piloter et gérer la transition climatique et les efforts déployés pour relever les défis environnementaux.
- Privilégier dans les **Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique et dans les nouveaux types de rapports nationaux connexes** l'objectif consistant à aider les pays à déterminer et examiner la capacité des administrations à piloter la transition ainsi que les outils de gouvernance publique disponibles à cette fin.
- L'**Enquête de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques** pourrait permettre de recueillir davantage de données propres à aider les pays à renforcer la confiance dans la capacité des pouvoirs publics à piloter et gérer la transition.
- Élaborer des lignes directrices de l'OCDE sur la transparence et l'intégrité des activités de lobbying menées en relation avec le climat et les autres sujets environnementaux, de même que sur la manière d'éviter les abus d'influence afin d'aider les administrations à déterminer dans quelle mesure les activités d'influence sont conformes à leurs engagements internationaux.

À propos de l'OCDE

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays Membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Colombie, la Corée, le Costa Rica, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle Zélande, les Pays Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Türkiye. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Instruments juridiques de l'OCDE

Environ 460 instruments juridiques de substance ont été développés dans le cadre de l'OCDE depuis sa création en 1961. Ces instruments comprennent les Actes de l'OCDE (les Décisions et Recommandations adoptées par le Conseil de l'OCDE conformément à la Convention relative à l'OCDE) et d'autres instruments juridiques développés dans le cadre de l'OCDE (notamment les Déclarations et les accords internationaux).

L'ensemble des instruments juridiques de substance de l'OCDE, qu'ils soient en vigueur ou abrogés, est répertorié dans le Recueil des instruments juridiques de l'OCDE. Ils sont présentés selon cinq catégories :

- Les **Décisions** sont adoptées par le Conseil et sont juridiquement contraignantes pour tous les Membres, à l'exception de ceux qui se sont abstenus au moment de leur adoption. Elles définissent des droits et des obligations spécifiques et peuvent prévoir des mécanismes de suivi de la mise en œuvre.
- Les **Recommandations** sont adoptées par le Conseil et n'ont pas une portée juridique obligatoire. Elles représentent un engagement politique vis-à-vis des principes qu'elles contiennent, il est attendu que les Adhérents feront tout leur possible pour les mettre en œuvre.
- Les **Documents finaux de substance** sont adoptés individuellement par les Adhérents indiqués plutôt que par un organe de l'OCDE et sont le résultat d'une réunion ministérielle, à haut niveau ou autre, tenue dans le cadre de l'Organisation. Ils énoncent habituellement des principes généraux ou des objectifs à long terme et ont un caractère solennel.
- Les **accords internationaux** sont négociés et conclus dans le cadre de l'Organisation. Ils sont juridiquement contraignants pour les parties.
- **Arrangement, accord/arrangement et autres** : plusieurs autres types d'instruments juridiques de substance ont été développés dans le cadre de l'OCDE au fil du temps, comme l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, l'Arrangement international sur les Principes à suivre dans les transports maritimes et les Recommandations du Comité d'aide au développement (CAD).